



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DE SAINT-ÉMILE

3^{ième} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE
Mardi 26 mars 2024 à 19h 15

Conseil de quartier de Saint-Émile
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200, rue de la Faune salle ABC

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Geneviève Lemieux
Mme Christine Bernier
Mme Désirée Nsenzabera
M. Samuel Dufresne
Mme Sophie Verret
M. Kim Dumont

Secrétaire
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur

ÉTAIENT PRÉSENTS EN LIGNE

Mme Manon Therrien
M. David Routhier

Présidente
Trésorier

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Sayana Khuon
Mme Henriette Lafond
M. Steeve Verret

Conseillère en consultations publiques
Secrétaire de soutien
Conseiller municipal du district de Lac
Saint-Charles-Saint-Émile

Outre les personnes mentionnées, 1 citoyen assistait à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En remplacement de Mme Manon Therrien présidente, Mme Geneviève Lemieux secrétaire ouvre l'assemblée à 19h20.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Christine Bernier et appuyé par Mme Désirée Nsenzabera d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 janvier 2024

Mme Désirée Nsenzabera propose l'adoption du procès-verbal du 23 janvier 2024 avec les modifications apportées.

M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 02

Interdiction de stationnement hivernal sur la rue Vézina

La Ville répond qu'elle procèdera à un sommaire décisionnel sur la question pour interdire le stationnement des 2 côtés de la rue et en tout temps.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 03

Interdiction de stationnement hivernal sur la rue Alban Rossignol.

La Ville accepte la proposition mais les membres de conseil demandent si ce sera des 2 côtés de la rue ou d'un seul côté. Mme Sayana Khuon demandera des précisions.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 08

Passage piétonnier entre les rues Vénus et Thomas-Duchaine

Le projet a été approuvé et confié à l'ingénierie pour réalisation en 2025.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 09

Demande d'une présentation du plan directeur aquatique pour le secteur nord de Québec.

La Ville présentera son plan directeur le 23 avril 2024 à la prochaine réunion du conseil de quartier.

Les résolutions concernées et les réponses de la Ville sont recopiées en annexe à la fin du document.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Sécurité routière

M. David Routhier a signé le chèque pour le paiement des affiches à coller sur les bacs de déchets. Les membres du comité installeront ces affiches à partir du 15 mai. Les citoyens intéressés envoient leur adresse sur internet et les membres du comité devront les installer car

c'est un travail délicat. Des petites affiches seront placées aux services de garde des écoles et aux édifices principaux de la ville. Ces petites affiches annonceront le projet aux citoyens. Les écoles avertiront les parents du projet de sécurité routière dans l'infolettre qu'elles envoient aux parents à chaque mois. L'école l'Étoile-du-Nord organisera une journée de sensibilisation. Les rues prioritaires pour installer les affiches sur les bacs de déchets sont : Fréchette, de l'Apogée, de l'Accueil, Guillaume-Bresse, Vénus, des Roselins Montrachet Saint-Émilion, Fronsac et Nikawiy. Ce sont les rues autour des écoles ou des parcs, où voyagent la majorité des enfants.

Transport

M. Samuel Dufresne suggère une résolution pour demander que le Flexibus se rende jusque dans le nouveau quartier Renoir et continue son trajet jusqu'à l'hôpital et au CLSC Chauveau. Plusieurs personnes auraient la possibilité d'utiliser ce transport.

Résolution - CQSE - 24 - 12

- Considérant que l'une des fonctions du service Flexibus est de permettre aux usagers l'accès à des commerces de proximité;
- Considérant que plusieurs commerces se situent sur le boulevard Bastien entre le boulevard de la Colline et l'avenue Lapierre (épicerie, pharmacie, SAQ, SQDC, dentiste, Dollarama, restaurants, bibliothèque municipale, centre communautaire);
- Considérant qu'un nouveau développement est en cours de construction sur le site de l'ancienne scierie Leduc;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au RTC d'étendre la zone du Flexibus jusqu'au boulevard Bastien et la rue Auguste Renoir, entre le boulevard de la Colline et l'avenue Lapierre, afin d'inclure le nouveau développement de la scierie Leduc et de permettre aux habitants de Saint-Émile d'accéder à plusieurs commerces et services locaux

M, Samuel Dufresne propose
Mme Christine Bernier appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution - CQSE - 24 - 13

- Considérant que l'Hôpital Chauveau est notre hôpital de proximité;
- Considérant que plusieurs personnes âgées et sans véhicule, de Saint-Émile, de Lac-Saint-Charles et de Neufchâtel devraient avoir un accès direct au CLSC et à l'Hôpital Chauveau;
- Considérant que la zone 2 ne donne pas accès à la rue de l'Hôpital

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au CRTC de prolonger le circuit du Flexibus jusqu'à la rue de l'Hôpital donnant un accès direct, aux citoyens, à l'Hôpital Chauveau.

Mme Geneviève Lemieux propose
Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

AGA

- Le 23 avril aura lieu l'AGA et 3 membres seront en élection :
 - Manon Therrien présidente
 - Mme Christine Bernier administratrice
 - Mme Sophie Verret administratrice
 - M. David Routhier donne sa démission
- Les citoyens intéressés à se présenter doivent soumettre leur candidature sur le site internet du conseil de quartier. Ils doivent être résidents de Saint-Émile ou propriétaire d'un commerce à Saint-Émile.
- Mme Geneviève Lemieux, secrétaire prépare le rapport de l'année 2023 et mentionne qu'il faudra préparer le plan de travail pour l'année 2024.
- La Ville viendra présenter le plan pour l'analyse de la desserte en parc pour la rue de l'Apogée. Cette présentation remplacera celle du plan aquatique de la partie nord de la Ville qui aura lieu le 28 mai 2024.

Voici la réponse de la Ville :

La présentation sur l'analyse de la desserte en parc dans le secteur de la rue de l'Apogée est confirmée pour la prochaine rencontre. Pour ce faire, la présentation du plan directeur aquatique sera reportée à la rencontre du 28 mai prochain.

6. PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

1. M. Steeve Verret annonce que les 2 viaducs sur l'autoroute Laurentienne, à la hauteur de la rue de la Faune, seront démolis prochainement. C'est ce qui va retarder plusieurs projets dans Saint-Émile comme les trottoirs sur la rue Vézina et la piste cyclable sur de la Faune. Les travaux dureront 2 ans.
2. Les rues Lapierre et Élisabeth11 seront élargies.
3. L'ouverture des rues permettant les sorties des développements Wendake et Renoir sera retardée à cause du trop grand volume de trafic causé par cette démolition
4. M. Steeve Verret mentionne que la construction des trottoirs, sur la rue Vézina, prévue pour cet été, sera malheureusement retardée.
5. Sur la rue de l'Apogée, la construction de seuils plus élevés pour ralentir le trafic, est acceptée.
6. Les constructions pour le développement derrière l'usine de Leduc sont commencées.
7. M. Steeve Verret a demandé le nettoyage des rues, à la suite du voyage des camions jusqu'au Lac-Saint-Charles.
8. Il y aura 182 unités de logements, soit 157 et 30 pour la rue Renoir.
9. Le 9 avril, il y aura une consultation publique pour la construction de maisons de jardin. Il faudra une grandeur minimum de terrain.
10. Un membre du conseil demande une résolution pour enlever un monument désuet, du club Lion, à l'intersection des rues de la Faune et de la Colline.
11. M. Steeve Verret annonce que la Ville n'a pas accepté la proposition d'un parc temporaire sur la rue de l'Apogée à cause du prix trop dispendieux des assurances, la Ville n'accepte pas de projets temporaires. Les plans du développement voisin sont prévus depuis 2019 mais ils ne sont pas encore en fonction. Les plans du petit parc prévu seront présentés à l'automne et la

construction au printemps 2025. La priorité pour cette année est la construction des trottoirs sur la rue Vézina.

Les membres du conseil de quartier demandent une résolution pour activer une partie des trottoirs à partir de la rue Cassiopée jusqu'à la rue de l'Apogée.

Résolution pour la construction de trottoirs sur la rue Vézina

Résolution CQSE - 24 - CA - 14

- Considérant que la construction des trottoirs sur la rue Vézina est prévue depuis 2019;
- Considérant qu'un grand nombre d'enfants de cyclistes et de piétons empruntent cette rue sans protection;
- Considérant les travaux de démolition des 2 viaducs qui s'en viennent;
- Considérant le volume croissant de camions et de véhicules qui y circulent;

Suite à l'ouverture du périmètre urbain, en 2019, qui amenait l'ouverture d'une nouvelle école, les trottoirs étaient prévus. Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec de prévoir la construction partielle de trottoirs, sur la rue Vézina, de la rue Cassiopée jusqu'au rond-point de la rue de l'Apogée, pour assurer la sécurité des citoyens du secteur.

Mme Geneviève Lemieux propose

M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution pour enlever un monument désuet

Résolution - CQSE - 24 - CA - 15

- Considérant que le club Lion n'existe plus à Neufchâtel,
- Considérant que le monument est désuet
- Considérant que le monument nuit à la circulation,

M. Kim Dumont propose de demander à la ville de Québec d'enlever le monument du club Lion et d'embellir le terre-plein situé à l'intersection des rues de la Faune et de la Colline.

M, Samuel Dufresne appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Présentation du plan directeur aquatique

M. Steeve Verret a demandé la présentation du plan directeur de la Ville en 2023 et n'a pas encore eu de réponse. Mme Sayana Khuon demandera à la Ville de faire une présentation le plus tôt possible.

Résolution - CQSE - 24 - CA - 16

- Considérant qu'après plusieurs reports, le conseil de quartier de Saint -Émile attend encore une date pour la présentation du plan directeur des loisirs,
- Considérant que ces reports successifs nous questionnent quant à la volonté de répondre à nos questions,

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande une date pour la présentation du plan directeur du service des loisirs.

Mme Geneviève Lemieux propose
Mme Désirée Nsenzabera appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Le point est annulé.

8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Correspondance

Mme Geneviève Lemieux a reçu des invitations pour des séances d'information :

- Le 21 mars sur le nouveau règlement sur la vente et l'application extérieure des pesticides.
- Le 21 mars séance d'information du comité d'urbanisme sur la conservation des maisons historiques.
- Le 15 mai ateliers sur le mariage et la biodiversité
- Le 18 avril sur le plan accéléré en habitation

M. Samuel Dufresne a reçu plusieurs commentaires des réseaux sociaux sur les nouvelles affiches sur la sécurité routière.

Trésorerie

M. David Routhier est absent.

Paiement des frais de secrétariat

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 17

Mme Geneviève Lemieux, en remplacement de M. David Routhier demande une résolution pour le paiement d'un chèque de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les frais de secrétariat du mois de mars

Mme Geneviève Lemieux propose
Mme Désirée Nsenzabera appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation des dépenses

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 18

Dans le cadre de l'AGA, le conseil de quartier autorise une dépense de 80.00\$ pour l'achat de grignotines et breuvage.

M. Kim Dumont propose
M. Samuel Dufresne appuie

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. DIVERS

Fêtes de la famille

Le responsable des fêtes de la famille offre au conseil de quartier de tenir un kiosque pour informer la population sur le fonctionnement du conseil de quartier. Les membres du conseil étudieront plus tard la possibilité d'y participer.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Lemieux propose la levée de l'assemblée à 22 h 00
Mme Sophie Verret appuie.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Henriette Lafond et révisé par M^{me} Manon Therrien et M^{me} Geneviève Lemieux.

Manon Therrien, présidente

Geneviève Lemieux, secrétaire

ANNEXE 1 : RÉSOLUTIONS 2024

Résolution - CQSÉ - 24 - CA – 02 : Interdiction de stationner en hiver rue Vézina

- Considérant que les routes sont rétrécies par la neige l'hiver;
- Considérant la sécurité des piétons et des automobilistes du secteur;
- Considérant l'intersection des rues Lapierre et Vézina;

Le conseil de quartier demande à la ville de Québec de poser des interdictions de stationnement hivernal sur la rue Vézina entre les rues Lapierre et des Quenouilles.

Mme Geneviève Lemieux propose

M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI), division Planification du transport et de la conception routière :

Pour favoriser la sécurité des piétons (et dans une certaine mesure, des cyclistes) le STMI va procéder au dépôt d'un sommaire décisionnel pour interdire le stationnement le long des accotements de la rue Vézina, et ce, des deux côtés et en tout temps.

Résolution - CQSÉ - 24 - CA – 03 : Interdiction de stationner en hiver rue Alban Rossignol

- Considérant le rétrécissement des rues à cause de la neige;
- Considérant la sécurité des automobilistes et des piétons;
- Considérant la courbe sur la rue Alban Rossignol;

Le conseil de quartier de Saint-Émile propose à la ville de Québec d'installer des interdictions hivernales de stationner dans la courbe sur la rue Alban Rossignol

M. Samuel Dufresne propose

Mme Désirée Nsenzabera

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Réponse :

- La division Entretien des voies de circulation est favorable à l'interdiction de stationner d'un côté de la courbe pour la période hivernale. L'entrepreneur en déneigement responsable de cette rue nous mentionne que c'est trop étroit avec les voitures stationnées pour passer avec la machinerie ce qui apporte des ruptures de service.
- Le Service du transport et de la mobilité intelligente, division Planification du transport et de la conception routière prévoit ainsi interdire le stationnement en période hivernale dans l'intérieur de la courbe, à la jonction des rues Dubois et Alban-Rossignol. Un sommaire à cet effet sera rédigé, d'ici à l'automne prochain.

Résolution - CQSÉ - 24 - CA – 06 : Résolution concernant l'ajout d'abribus

- Considérant la nécessité des infrastructures telles que les abribus afin d'augmenter l'attractivité du transport en commun ainsi que le confort et la sécurité des passagers actuels ;
- Considérant la construction en cours d'un développement résidentiel important dans le quartier et les problématiques de construction routière déjà observables;
- Considérant qu'il n'y a que 4 abribus sur l'ensemble du territoire de Saint-Émile pour 122 arrêts, soit seulement 3,27% des arrêts d'autobus du quartier qui sont équipés d'abribus en comparaison à 18% à Val-Bélair, 6% dans Notre-Dame des Laurentides et 16% à Orsainville;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'évaluer la possibilité d'équiper les 10 arrêts suivants, d'abribus : Les arrêts 4677,4682,4698,4710,4779,4858,4862,4867,5862 6437.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Manon Therrien appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Réponse à la résolution 24-CA-06 du Conseil de quartier de St-Émile

Aux membres du Conseil de quartier de St-Émile.

Je vous informe que votre résolution a été bien reçue et qu'elle a été partagée avec nos équipes des affaires immobilières pour évaluation.

Sachez que l'ajout ou le remplacement d'abribus sur notre réseau est évalué en continu pour nous assurer de déployer les ressources aux meilleurs endroits. À cet égard, le *Guide de design des infrastructures du RTC* dicte des critères d'installation d'un abribus à une zone d'arrêt. Ce guide est disponible dans la section publications du site officiel du RTC et vous y trouverez les critères d'installations (p. 72) ainsi que la grille d'évaluation, en annexe (p. 155).

https://cdn.rtcquebec.ca/sites/default/files/2019-07//Guide_Design_Infrastructure_RTC.pdf

Concernant les arrêts mentionnés dans votre résolution, à la suite de l'évaluation réalisée par nos équipes, nous sommes en mesure de vous informer que deux de ces arrêts se qualifient pour l'installation d'un abribus en raison de leur achalandage et/ou de la nature de leur environnement. Il s'agit des arrêts suivants :

- arrêt 4862, situé à l'intersection Lapierre / Thomas-Duchaine – direction sud;
- arrêt 4867, situé à l'intersection Lapierre / des Sommeliers – direction sud.

Ainsi, nous vous confirmons que ces deux arrêts seront évalués prochainement et, s'il n'y a pas de contrainte hors de notre contrôle à l'installation d'abribus à ces endroits, les travaux seront planifiés selon les priorités du RTC.

En vous remerciant sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.



Brigitte Lemay
Directrice de division – Communications et affaires publiques

Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 07 : Résolution concernant l'aménagement d'un parc ou espace de jeux dans le secteur de la rue de l'Apogée

- Considérant que les citoyens se plaignent au Conseil de quartier de l'absence de parc dans le secteur de la rue de l'Apogée depuis février 2023;

- Considérant la pétition des citoyens de 291 noms réclamant un parc, qui fut déposée au Conseil de quartier et à deux bureaux d'arrondissement et qui à ce jour demeure sans suite;
- Considérant la réponse de l'employé du Service des Loisirs mentionnant des délais habituels de plus de deux ans pour la réalisation d'un parc à partir du moment de son inscription sur le Plan décennal d'immobilisation;
- Considérant que le programme des Places Éphémères n'accepte plus de nouveaux projets;
- Considérant que l'absence de parc dans un secteur limite le développement global des enfants et les prive de bienfaits sur les plans de la santé physique, de la santé mentale, de la socialisation et de l'acquisition de saines habitudes de vie et qu'il y a actuellement un nombre élevé d'enfants de moins de cinq ans dans le secteur et qu'il s'agit d'une période cruciale du développement;
- Considérant que la cour de l'école l'Étoile-du-Nord n'est pas accessible en journée et que les citoyens ne s'opposent pas à cette interdiction pour des raisons de sécurité;
- Considérant que la Compagnie Robko ne permet pas l'accès à sa propriété pour le passage des enfants vers le parc Cassiopée;
- Considérant l'article de Radio-Canada du 6 juin 2023 mentionnant des surplus à la Ville de Québec de 65,7 millions pour l'année 2022;

Le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de répondre au besoin légitime exprimé par les citoyens en aménageant un espace de jeux temporaire pour l'été 2024 via un projet spécial.

Advenant une incapacité de la Ville à répondre à ce besoin dans le délai demandé, le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de mandater et financer adéquatement la Corporation des Loisirs de notre secteur à procéder à l'aménagement d'un tel espace.

Advenant une incapacité ou une indisponibilité de la Corporation des Loisirs du secteur, le CQSÉ demande à la Ville de façon exceptionnelle de procéder lui-même à l'aménagement d'un espace de jeu temporaire. Le Conseil de quartier demande néanmoins à la Ville de financer un tel projet afin que l'espace soit sécuritaire pour tous.

Mme Christine Bernier propose
M. Samuel Dufresne appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 19 - CA – 08 : Aménagement d'un passage pour piétons en 2019, sur le terrain vacant au 2048 avenue Lapierre coin Thomas Duchaine.

- Considérant la forte densification dans ces rues,
- Considérant la fréquence des accidents à cette intersection
- Considérant que l'intersection Lapierre/ Thomas Duchaine est très dangereuse pour les piétons, les enfants et les usagers du transport en commun.

Sur proposition de Mme Geneviève Lemieux et appuyé par M. Thomas Faguy Bernier, le conseil de quartier demande que la Ville s'engage à acquérir le terrain vacant situé au 2048 avenue Lapierre pour aménager un passage pour piétons et un abribus

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse du STMI : Un projet de sécurisation de l'intersection Lapierre / Vénus et de Lapierre / Thomas-Duchaine a été approuvé par la Table *Bien aménager la Ville*, et le projet est maintenant confié au service de l'Ingénierie, pour réalisation en 2025 à moins d'impondérables.

Merci et bon après-midi,

Résolution CQSÉ - 24 - CA – 09 : Résolution pour le plan aquatique de la Ville

- Considérant que la Ville veut construire un parc aquatique
- Considérant que le secteur Charlesbourg aura une présentation le 27 mars 2024
- Considérant que le conseil de quartier de Saint-Émile aura l'AGA au mois d'avril,

Mme Christine Bernier propose une présentation de la Ville de Québec sur le nouveau plan aquatique prévu pour le secteur nord de la ville.

Mme Sophie Verret appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Réponse du Service des Loisirs, division Aquatique et soutien à la performance opérationnelle : La présentation du plan directeur est prévue lors de l'AGA, soit le 23 avril prochain.